Règlement intérieur

du Championnat de Tarn et Garonne 2023

.....

Conditions générales

Article 1.1: organisation

Le comité départemental du Tarn et Garonne, en collaboration avec le club de Castelsarrasin organise son championnat départemental annuel le samedi 25 et dimanche 26 février 2023 au centre culturel de Castelsarrasin (2, rue du soleil).

Article 1.2: condition de participation

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés du Tarn et Garonne dont le classement ELO FIDE est inférieur à 2200 ELO.

Le tournoi ne comporte pas de droit d'inscription.

L'ensemble des joueurs doivent être titulaire d'une licence A valable pour la saison 2023-2024 avant le début du tournoi.

Article 1.3: homologation

Le tournoi est homologué FIDE et est pris en compte pour l'Elo de février 2023.

Le Tournoi

Article 2.1 : règles du jeu

Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1^{er} janvier 2023.

Article 2.2 : cadence de jeu

Cadence 60 min. + 30s/coup.

Article 2.3: nombre de parties

Le tournoi comporte 6 rondes, 3 le samedi et 3 le dimanche. La première ronde est fixée à 9h30. Clôture des inscriptions : 9h25

Tout joueur se présentant après la clôture des inscriptions ne pourra être apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Toutefois, l'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires de jeux en cas de nécessité pour la bonne marche du tournoi.

Article 2.4: appariements

La méthode d'appariement utilisée est le système suisse. Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6).

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Article 2.5: Le classement

Le classement est établi au nombre de point. En cas d'égalité de point à l'issu de la dernière ronde du tournoi, le départage se fera, dans cet ordre suivant : au Buchholz tronqué, puis à la performance.

Article 2.6: l'arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Frédéric Rivière (AFO1).

Article 2.7: forfait et abandon

Le délai de forfait est fixé à 30 minutes. Tout joueur ne pouvant pas jouer une ronde ou décidant d'abandonner sa participation au tournoi doit immédiatement le signaler à l'arbitre avant le début de l'appariement de la ronde suivante.

Article 2.8 : respect du règlement

Les participants doivent se conformer à la charte du joueur d'échecs et à respecter ce présent règlement intérieur.

Article 2.9 : réclamation

Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre du tournoi par écrit et signé avant la fin de la compétition.

Divers

Article 3.1 : droit à l'image

En s'inscrivant à ce tournoi, les participants autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration aux organisateurs au plus tard le jour du tournoi avant le début de la première ronde.

Article 3.2: publication du classement

Le classement final du tournoi sera affiché à l'issue de la dernière ronde du tournoi.

Signatures:

L'arbitre du tournoi

L'organisateur